

## Préavis N° 12 - 2016

Réparation des dégâts causés aux biens communaux  
par les intempéries de mai 2015

Crédit demandé : CHF 276'0000.-

## Rapport au Conseil communal Séance du 25 mai 2016

<b>Séance</b>		17 mai 2016 de 18.00 - 19.00 h
<b>Présents</b>	<b>Commission ad hoc</b>	Bernard Montavon, président (en remplacement de Karine Chevallaz) Gérald Cuche (en remplacement de Bernard Montavon), Richard Golay, David Häusermann Chapatte, Roland Du Bois (en remplacement de Lena Lio), Pierre-Laurent Rochat, Christine Sörensen, Jean-Marc Sottas, membres.
	<b>Excusé</b>	François Khosrov-Payot
	<b>Représentant de la Municipalité accompagné de</b>	Marc Zolliker, municipal, DTSI  Jean-Luc Meylan, ingénieur, adj. du chef de service DTSI, chef du bureau technique Alexandre Levet, ingénieur, adj. de M. Meylan, responsable des routes Laurent Pasquier, adj. du chef de service DDGS, forêts et vignes

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

## 1. Préambule

La Commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le 17 mai durant une heure en présence de M. Marc Zolliker, municipal et des spécialistes communaux mentionnés ci-dessus. Après un bref résumé de M. Zolliker quant aux éléments conduisant à cette demande de crédit, le Municipal et les responsables communaux ont répondu aux questions et remarques des membres de la Commission, à satisfaction. Nous les en remercions.

## 2. Objet du préavis 12 - 2106 et discussion

La demande de crédit sollicitée par la Municipalité fait suite aux intempéries du mois de mai 2015 qui ont créés d'importants dégâts en Suisse romande. A Pully, plusieurs chemins, routes, talus ainsi que des bâtiments ont été touchés par celles-ci ou ont été menacés par un risque de dégradation plus important.

Les travaux de réfection urgents ont été effectués, de même que les études afférentes à la remise en état des ouvrages les plus fortement impactés par les intempéries, à savoir en particulier ceux concernant le chemin de la Gravière et les chemins forestiers des Raforts et du Bois du Moulin. Ces coûts ont pu être financés dans le cadre budgétaire, par le biais des comptes relatifs à l'entretien des forêts, du réseau routier ainsi que des cours d'eau et rives du lac. Ces travaux et études ont aussi fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 93'000.-.

La liste de ces travaux urgents figure dans le présent préavis. Ils se montent à CHF 204'000.- TTC, prestations du personnel communal en sus. D'autres travaux ont également pu être réalisés à l'interne par la DTSI, la DDGS ou avec le concours de la protection civile et n'ont pas généré d'autres dépenses. Par ailleurs, une subvention cantonale de CHF 23'000.- a été perçue.

Dès lors, des interventions sont encore nécessaires aux chemins de la Gravière ainsi qu'aux chemins des Raforts et du Bois du Moulin pour finaliser les remises en état nécessaires.

La mise en place de 2 murs de soutènement en aval du chemin de la Gravière dont le bord de la chaussée a été emportée est nécessaire pour stabiliser le talus. Le coût estimatif se monte à CHF 160'000.- TTC, y compris les prestations d'ingénieurs. Les travaux sont prévus durant les vacances scolaires de l'été 2016 au vu de la nécessité de fermer la route.

S'agissant du chemin des Raforts, deux glissements de terrains ont été observés et des dégâts ont été occasionnés sur les dispositifs qui stabilisent la route. Le sentier a, par conséquent, été fermé à la circulation et aux promeneurs. Les mesures de stabilisation du chemin prévoient la réalisation de nouveaux caissons en bois, la réfection et le remodelage du sentier et la protection des berges avec un enrochement ainsi qu'à l'amélioration du système de collecte des eaux de ruissellement. Le coût estimatif se monte à CHF 80'000.- TTC, y compris les prestations d'ingénieurs alors que le bois pour les caissons sera fourni par la DDGS. Les travaux sont prévus durant le deuxième semestre 2016.

Quant au sentier du Bois du Moulin, un glissement de terrain en aval a emporté une partie de l'encaissement, ce qui a eu pour conséquence sa fermeture à la circulation. Un projet de stabilisation a été estimé à CHF 250'000.- TTC. Ce chemin est sans issue et principalement utilisé par des véhicules d'entretien de la forêt et du cours d'eau. En outre, une exploitation forestière a déjà eu lieu dans le secteur qui ne représente ainsi plus d'intérêt économique avant 20 ou 30 ans. Dès lors, ce sentier ne sera pas réfectionné au vu du coût important que cela impliquerait. Un entretien minimal en vue d'une éventuelle réfection dans l'avenir sera néanmoins effectué.

Un membre de la Commission a relevé qu'une période d'une année pour procéder aux travaux était longue et pouvait conduire à une aggravation des dégâts. Il a été répondu que des études géotechniques ont été nécessaires en vue de la stabilisation des sites, que les travaux urgents ont été réalisés, que ceux du chemin de la Gravière ne le sont pas et qu'une période d'observation est parfois aussi utile pour examiner l'évolution de la situation. Par ailleurs, des travaux dans d'autres secteurs ont aussi dû être entrepris.

Il est également mentionné que le chemin près du Pont-du-Diable a aussi subi des dégâts et nécessite des réfections. En effet : un examen des mesures à prendre est en cours.

Le Municipal mentionne à toutes fins utiles que le préavis municipal mentionné sous point 2 de la présente demande de crédit portait finalement le numéro 24-2015 (non le 25-2015).

Un commissaire s'est enquis de savoir si les appels d'offres relatifs aux travaux urgents aux chemins de la Gravière et des Raforts comprenaient les soumissions, à quoi il a été répondu par l'affirmative.

Des informations techniques quant aux caissons ont été fournies.

L'ampleur et le coût de l'ensemble de ces travaux, urgents et à poursuivre, se montent à environ CHF 480'000.-. Le budget ayant été épuisé, d'autres travaux d'entretien seront reportés (comptes "cours d'eau et rives du lac", "réseau routier" et "forêts").

Le sentier du Bois du Moulin n'est pas un sentier pédestre officiel. En outre, l'usage du passage en contre-bas par les écoliers reste possible car n'ayant pas été affecté. Si un entretien de la zone devait s'avérer nécessaire, en principe pas avant environ 25 ans, une intervention serait envisageable par hélicoptère ou par camion-grue.

La question d'une assurance pour les glissements observés a également été soulevée. S'il en existe, la commune de Pully n'y a pas souscrit. En cas d'existence, elle pourrait certainement coûter cher.

Un membre de la commission a relevé que le préavis prévoit des divers et imprévus dans une proportion de 15 % du coût total des travaux, ce qui est plus important que d'ordinaire, à mettre assurément sur le compte de "surprises" possible durant l'exécution des travaux. En effet, cette réserve se situe normalement à 6 - 8 % du coût des travaux. Toutefois, ceux-ci, par leur nature, nécessitent davantage de prudence.

Il a également été répondu à satisfaction concernant la durée d'amortissement des travaux, fondés sur celle des matériaux utilisés.

### **3. CONCLUSIONS**

La Commission des finances, qui a examiné cet objet, a donné un préavis financier favorable à l'unanimité (10 membres).

La Commission ad hoc, quant à elle, s'est également prononcée à l'unanimité en faveur de la demande de crédit sollicitée. Par conséquent, elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver le préavis 12 - 2016 conformément aux propositions de la Municipalité.

Pour la Commission ad hoc  
Bernard Montavon, président

Pully, le 20 mai 2016